



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
10 août 2009
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2009

8-11 septembre 2009, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP : questions financières, budgétaires
et administratives**

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2010-2011

**Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) contenant le projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2010-2011 (DP/FPA/2009/10). À cette occasion, il s'est entretenu avec la Directrice exécutive et d'autres représentants du FNUAP, qui lui ont fourni des renseignements complémentaires et des éclaircissements.

I. Présentation du budget

2. Le Comité consultatif rappelle que le plan stratégique du FNUAP (voir document DP/FPA/2007/17) adopté par le Conseil d'administration dans sa décision de 2007/40 est la cheville ouvrière de la programmation, des activités de gestion et des mécanismes de responsabilisation pour la période 2008-2011. Dans sa décision 2009/16, le Conseil d'administration a prolongé ce plan stratégique jusqu'à 2013. Le Comité note que le projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2010-2011, qui figure dans le document DP/FPA/2009/10, est présenté selon la méthode de la budgétisation axée sur les résultats, qui établit un lien avec le cadre de gestion axée sur les résultats tel que présenté dans le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013, qui prévoit neuf produits en matière de gestion, dont la liste figure au paragraphe 12 du projet de budget d'appui biennal. En outre, 16 fonctions budgétaires permettent d'articuler le budget d'appui biennal sur le cadre de gestion axée sur les résultats, conformément à la définition harmonisée dont sont convenus le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF.



3. Le Comité note en outre que des efforts sont faits pour réduire le nombre de résultats, d'indicateurs et de cibles et pour utiliser les principaux indicateurs mentionnés dans le plan stratégique et dans les plans de gestion des bureaux pour chaque fonction budgétaire. Dans le souci d'accroître les efforts d'harmonisation, le FNUAP, le PNUD et l'UNICEF se sont mis d'accord pour inclure un résultat commun pour chacune des 16 fonctions budgétaires, avec des indicateurs spécifiques à chaque organisation. Ainsi qu'il est indiqué à l'annexe 1 du projet de budget d'appui biennal, il s'agissait pour eux de donner suite à la décision 2009/3 du Conseil d'administration sur la nécessité de parvenir à des pratiques efficaces et efficaces d'établissement de rapports et de tirer des enseignements de la mise en œuvre du cadre de résultats pour 2008-2009. **Le Comité consultatif se félicite des améliorations apportées au projet de budget d'appui et encourage les trois entités à collaborer davantage afin de mieux coordonner et harmoniser encore la présentation axée sur les résultats. Il serait possible de renforcer l'accent mis dans le budget sur les résultats escomptés en matière de gestion et sur la corrélation entre les produits et les résultats.**

4. Dans son précédent rapport (DP/FPA/2008/2), le Comité consultatif avait recommandé que, pour garantir une plus grande transparence, le projet de budget d'appui fournisse des éléments d'information sur l'évolution des objets de dépense, qu'ils soient ou non liés aux postes. **Si le Comité se félicite de l'ajout d'un tableau récapitulatif dans le rapport (voir tableau récapitulatif 3), accepté par le FNUAP, le PNUD et l'UNICEF, il est d'avis que des renseignements devraient également être communiqués, sous forme de récapitulatif, qui expliquent les variations observées – pour certaines, imputables à une évolution du volume des dépenses, pour d'autres à celle de leur montant nominal ou des coûts statutaires. Le Comité est également d'avis que, à l'avenir, le budget d'appui devrait inclure des renseignements sur les résultats obtenus en matière de gestion dans le cadre de l'exécution du budget précédent, ainsi que sur l'exécution de ce budget, présentés sous une forme similaire à celle du plan des ressources.**

II. Prévisions de dépenses pour 2008-2009

5. Le Comité note que, selon le tableau 1, le montant total des recettes devrait passer de 1 milliards 263 millions de dollars en 2008-2009 à 1 milliard 400 millions de dollars en 2010-2011, soit une augmentation de 10,8 %. Les recettes totales se décomposent comme suit : 950 millions de dollars au titre des ressources ordinaires (soit une augmentation de 10,1 %) et 450 millions de dollars au titre des autres ressources (soit une augmentation de 12,5 %). Le Comité note aussi que le Fonds appuie son estimation du montant total des recettes pour l'exercice 2010-2011 sur le montant prévu des recettes et des annonces de contribution pour l'exercice 2008-2009 (soit un total de 1 milliard 446 millions de dollars). Le montant estimatif des recettes prévues pour 2010-2011 est inférieur de 46 millions de dollars au montant des recettes de l'exercice en cours. Le Comité a été informé que l'estimation du montant des recettes pour 2010-2011 était raisonnable, surtout compte tenu de la diversité des donateurs et des engagements pluriannuels annoncés. Des éléments d'information à cet égard sont communiqués aux paragraphes 19 à 21 du projet de budget.

6. L'analyse du tableau 1 révèle que le montant estimatif total des ressources disponibles pour l'exécution des programmes (1 190 900 000 dollars) représente 80,3 % du montant estimatif total des ressources pour 2010-2011, à comparer au montant estimatif des dépenses pour l'exercice 2008-2009 (1 038 400 000 dollars), qui représente 77,7 % du montant total des ressources.

7. Le projet de budget d'appui biennal pour 2010-2011 atteint un montant brut de 274,5 millions de dollars (montant net : 236,3 millions de dollars), ce qui représente une hausse de 14,7 millions de dollars, soit 5,7 %, par rapport au budget d'appui approuvé pour l'exercice 2008-2009, dont le montant brut était de 259,8 millions de dollars (montant net : 235,8 millions de dollars). La part du budget d'appui dans le montant total des ressources utilisées a été ramenée de 19,4 % à 18,5 %. **Le Comité encourage le FNUAP à continuer d'examiner de près les dépenses d'appui aux programmes afin qu'il soit possible d'allouer davantage de fonds aux programmes.**

8. Le Comité note qu'une importance de plus en plus grande est accordée aux autres ressources, en pourcentage du montant total des contributions mais aussi de celui des dépenses afférentes aux programmes. Pour 2010-2011, par exemple, on prévoit que 32,1 % des contributions seront versées au titre des autres ressources et 41,8 % au titre des dépenses afférentes aux programmes. Le Comité observe également que l'appui aux programmes continue d'être imputé principalement aux ressources ordinaires, même si la part imputée aux autres ressources s'accroît depuis quelques années. **Le Comité recommande que les arrangements qui président à la répartition des coûts entre ressources ordinaires et autres ressources continuent de faire l'objet d'un examen minutieux, afin que les donateurs ne soient pas découragés de contribuer aux ressources ordinaires. Il est recommandé que les résultats de cet examen soient inclus dans les budgets d'appui biennaux futurs.**

9. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 3 du projet de budget, L'élaboration par le FNUAP du projet de budget d'appui pour 2010-2011 a obéi aux principes suivants :

- Utilisation de prévisions réalistes des recettes tenant compte des résultats réels et des incertitudes qui pèsent sur l'économie mondiale;
- Augmentation des ressources disponibles pour les programmes en dépit de la hausse des dépenses statutaires;
- Croissance réelle négative du budget, en dépit d'exigences accrues visant à garantir l'excellence de la gestion, entre autres aux titres suivants : supervision, respect du principe de responsabilité, appui aux programmes;
- Réalisation de gains d'efficacité, dans la mesure du possible, sans incidence négative sur l'exécution des programmes;
- Accent mis plutôt sur les besoins hors siège que sur ceux du siège;
- Mobilisation continue pour l'utilisation des services communs/partagés aussi bien au siège que sur le terrain;
- Resserrement des liens et poursuite de l'harmonisation du cadre de résultats en matière de gestion du plan stratégique avec les 16 fonctions budgétaires et les résultats énoncés dans le budget;

- Poursuite de l'harmonisation avec le PNUD et l'UNICEF en ce qui concerne la budgétisation axée sur les résultats.

10. Le Comité note que l'augmentation de 14,7 millions de dollars, soit 5,7 %, du montant du budget d'appui pour 2010-2011 résulte d'une augmentation de 19,6 millions de dollars, soit 7,6 %, des dépenses statutaires – sur laquelle le FNUAP n'a aucune prise –, en partie contrebalancée par une réduction des coûts d'un montant de 4,9 millions de dollars, soit 1,9 %. Le tableau 2 du projet de budget d'appui présente les principaux postes d'augmentation et de réduction et des explications à ce sujet sont fournies aux paragraphes 41 à 52 de ce même document. L'augmentation de 19,6 millions de dollars des coûts concerne principalement les objets de dépense liés aux postes et résulte notamment des révisions apportées aux barèmes des traitements, de l'augmentation périodique des traitements et des autres prestations auxquelles a droit le personnel – déterminées par la Commission de la fonction publique internationale – ainsi que de l'assurance maladie après la cessation de service (14,2 millions de dollars). Les autres augmentations de coûts correspondent à des ajustements des frais de fonctionnement liés à l'inflation ou aux fluctuations des taux de change (5,4 millions de dollars).

11. La diminution du montant des dépenses (4,9 millions de dollars) tient principalement aux réductions ménagées à diverses rubriques de manière à absorber en partie l'augmentation des coûts statutaires : consultants (53,9 %), frais de voyage (14,2 %), dépenses de fonctionnement (5,3 %), mobilier et matériel (21,2 %) et assurance et sécurité (19 %) (voir le tableau récapitulatif 3 du document DP/FPA/2009/10 et le paragraphe 4 ci-dessus).

12. Le tableau 3 du projet de budget d'appui en présente le récapitulatif sur la base de 16 fonctions. Le Comité note que la majorité des fonds sont associés à la fonction 4 (Orientation, administration et supervision des programmes), soit 82,8 millions de dollars, à la fonction 2 (Représentation et promotion du mandat principal de l'organisation), soit 65,6 millions de dollars, et à la fonction 10 (Gestion financière), soit 24 millions de dollars.

13. Le Comité rappelle que, dans sa décision 2008/6, le Conseil d'administration a autorisé l'utilisation d'un montant de 28,4 millions de dollars pour le financement de dépenses non renouvelables au titre de la réorganisation de la structure du FNUAP. Il rappelle en outre que celle-ci reposait sur l'instauration de cinq bureaux régionaux et de six bureaux sous-régionaux, et leur transfert aux régions concernées, ainsi que de la Division des programmes et de la Division technique au siège. En outre, les bureaux de pays ont été rendus plus efficaces grâce à l'adjonction de nouveaux postes et au réalignement des postes existants, ainsi qu'au renforcement du système de vérification interne des comptes, de la coordination de la sécurité et de l'appui apporté par le siège. Les paragraphes 36 et 37 du projet de budget d'appui contiennent des éléments d'information à cet égard.

14. Le Comité note que les économies réalisées (4 millions de dollars) l'ont été en premier lieu dans le secteur des ressources humaines et résultent d'une estimation revue à la baisse du coût des cessations d'emploi. Ainsi, le FNUAP propose de ramener à 24,4 millions de dollars le montant approuvé des dépenses non renouvelables pour la réorganisation, comme indiqué au tableau 1 du projet de budget d'appui dans la colonne 2008-2009. Le Comité note aussi que, durant l'exercice 2010-2011, le FNUAP espère instaurer la nouvelle structure organisationnelle, aussi aucune modification n'est-elle proposée pour le prochain

exercice. Comme indiqué dans le projet de budget d'appui, le montant net des dépenses renouvelables associées à la nouvelle structure pour l'ensemble de l'exercice biennal 2010-2011 sera de 3,2 millions de dollars. Le détail de ces incidences financières, qui se traduisent par une augmentation des dépenses afférentes aux postes et des charges d'exploitation sur le terrain pour un exercice biennal plein (8 millions de dollars), en partie couverte par une baisse de 4,8 millions de dollars des dépenses afférentes à ces mêmes rubriques au siège, figure au paragraphe 44 et au tableau 2 du projet de budget.

15. Au moment où il a procédé à ses auditions, le Comité a été informé d'un changement concernant le Bureau régional pour l'Europe orientale et l'Asie centrale (qui devait être réimplanté à Bratislava d'ici à la fin de 2009). En juin 2009, le FNUAP a été informé par le Gouvernement slovaque qu'il ne serait plus en mesure d'accueillir le Bureau régional à Bratislava. Au terme d'une analyse comparative des dépenses renouvelables, le FNUAP a décidé que le Bureau demeurerait à New York pendant l'exercice biennal 2010-2011, ce qui permettra d'assurer la continuité des opérations et de l'appui aux programmes. Selon les éléments d'information communiqués au Comité, l'analyse en question avait montré que les répercussions de ce contretemps sur le plan budgétaire pourraient être absorbées dans le projet de budget d'appui. L'augmentation des coûts standard afférents aux postes à New York, par rapport à Bratislava, sera contrebalancée par le fait que deux postes d'agent local, non requis au bureau de New York, ne seront pas pourvus. En termes de charges d'exploitation, les dépenses supplémentaires liées aux locaux à usage de bureau à New York devraient être compensées par le versement d'une indemnité par le Gouvernement slovaque. **Le Comité consultatif encourage le FNUAP à poursuivre ses efforts en vue de trouver un autre pays d'accueil pour le Bureau régional pour l'Europe orientale et l'Asie centrale, sur la base d'une analyse coûts-avantages judicieuse.**

16. Pour 2010-2011, le FNUAP indique qu'il propose d'apporter des modifications minimales à l'ensemble des postes existants, ce qui est conforme à la volonté d'entériner la nouvelle structure. Le nombre total de postes proposées (1 125) inclut 920 postes hors siège et 205 postes au siège. À titre de comparaison, le nombre total des postes approuvés pour 2008-2009 était de 1 119, dont 918 hors siège et 201 au siège. Sept cent quarante-huit des 920 postes hors siège, soit 81,3 %, sont des postes soumis à recrutement local et 172, soit 18,7 %, sont des postes d'administrateur soumis à recrutement international. Aucun changement n'est proposé pour ce qui concerne les postes de responsabilité élevée. À sa demande, le Comité a reçu un organigramme plus détaillé et plus étoffé, joint en annexe au présent document. L'augmentation nette de six postes résulte de la proposition de création de huit postes et de suppression de deux postes (voir DP/FPA/2009/10, tableau 1 et par. 46). Les postes supplémentaires sont les suivants :

- Un poste de directeur des opérations internationales (P-3) en Éthiopie (Afrique), qui trouve sa contrepartie dans la suppression d'un poste de directeur des opérations (administrateur recruté sur le plan national);
- Un poste de directeur des opérations (administrateur recruté sur le plan national) au Bangladesh (Asie et Pacifique), qui trouve sa contrepartie dans la suppression d'un poste de directeur des opérations internationales (P-3);
- Quatre postes au siège, en application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines, à savoir deux postes de

spécialiste des technologies de l'information et des communications (TIC) (1 P-4, 1 P-3) et un poste d'assistant en matière de TIC (G-7) au sein du Service des systèmes intégrés de gestion, au siège, ainsi qu'un poste de spécialiste des TIC au Service des achats à Copenhague (Danemark);

- Deux postes d'adjoint à la sécurité, pour renforcer le personnel chargé de la sécurité au Bureau régional pour les États arabes et au Bureau régional pour l'Afrique.

17. Le Comité note en outre que 10 reclassements ou déclassements (six reclassements et quatre déclassements) sont proposés : cinq au siège et cinq dans les bureaux de pays. Le récapitulatif suivant lui a été fourni :

<i>Division</i>	<i>Pays/Service</i>	<i>Type de changement</i>	<i>Classe 2008-2009</i>	<i>Classe 2010-2011</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Nombre de postes 2008-2009</i>	<i>Nombre de postes 2010-2011</i>
Région Afrique	Cameroun-Yaoundé	Reclassement	ANC	AND	Représentant assistant	1	1
	Swaziland-Mbabane	Déclassement	AND	ANC	Représentant assistant	1	1
		Reclassement	ANC	AND	Administrateur de programmes recruté sur le plan national	1	1
	Tanzanie-Dar-es-Salaam	Déclassement	AND	ANC	Représentant assistant	1	1
Total, Région Afrique						4	4
Région États arabes	Iraq-Bagdad	Reclassement	G-5	G-6	Assistant personnel du Représentant	1	1
Total, Région États arabes						1	1
Division des ressources humaines	Service de la planification et des politiques	Déclassement	G-6	G-5	Assistant juridique	1	1
		Reclassement	G-5	G-6	Assistant chargé des ressources humaines	1	1
Total, Division des ressources humaines						2	2
Division des services de gestion	Services d'achat	Déclassement	P-4	P-3	Spécialiste des Tic	1	1
		Reclassement	P-4	P-5	Chef du service chargé de l'établissement des rapports et de l'analyse des activités professionnelles	1	1
		Reclassement	G-4	G-5	Assistant chargé des achats	1	1
Total, Division des services de gestion						3	3
Total général						10	10

18. **Le Comité consultatif recommande que soient acceptées les modifications proposées pour 2010-2011 en ce qui concerne les postes, y compris les reclassements et les déclassements. Il recommande aussi qu'un organigramme plus détaillé soit inclus dans les futurs budgets d'appui biennaux, de sorte qu'y soient mentionnées les dépenses afférentes aux postes qui sont imputées sur le budget d'appui biennal, par division, bureau et service. L'organigramme devrait également refléter les propositions de modification concernant les postes.**

19. Outre les crédits requis au titre du budget d'appui biennal, le Comité note que le FNUAP propose de prévoir des ressources aux fins suivantes : poursuite de la conception et de la mise en œuvre du système de planification des ressources et de la mise en application des Normes comptables internationales du secteur public (5,7 millions de dollars); reconstitution de la réserve au titre de la sécurité (5,8 millions de dollars); réimplantation du siège (5,9 millions de dollars).

20. Le Comité note que les dépenses afférentes à la conception d'Atlas, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 26 du projet de budget d'appui, s'élèvent à 4,2 millions de dollars. Étant donné que le montant disponible pour la mise au point d'Atlas à la fin de 2009 a été estimé à 1,3 million de dollars, le montant net des dépenses supplémentaires prévues à ce titre pour 2010-2011 sera de 2,9 millions de dollars. On trouvera à l'annexe 1 au projet de budget d'appui des éléments d'information sur les gains d'efficacité qui en résulteront, on l'espère de façon viable. Le Comité note aussi que le FNUAP adopte les normes IPSAS par phases et les appliquera pleinement d'ici à la fin de 2012. Le coût associé à l'adoption de ces normes pour 2010-2011 s'élèvera à 3,7 millions de dollars, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 27 du projet de budget. On estime que 900 000 dollars seront encore disponibles pour la mise en application des normes IPSAS à la fin de 2009, aussi le montant net des crédits supplémentaires demandés pour 2010-2011 sera-t-il de 2,8 millions de dollars.

21. Le Comité rappelle que la constitution d'une réserve au titre de la sécurité a été approuvée par le Conseil d'administration dans sa décision 2004/27 et que cette réserve a été réapprovisionnée au cours des exercices biennaux ultérieurs. Comme indiqué au tableau 1 du projet de budget d'appui, un montant de 7,4 millions de dollars a été approuvé pour l'exercice biennal 2008-2009 au titre de la réserve. Les crédits demandés pour 2010-2011 s'élèvent à 10,6 millions de dollars. Ce montant inclut la participation du FNUAP aux frais du Département de la sûreté et de la sécurité (5,7 millions de dollars); les investissements nécessaires pour assurer le respect des normes minimales de sécurité opérationnelles dans les bureaux de pays et au siège, ainsi que des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile (4,1 millions de dollars); un crédit d'un montant de 800 000 dollars au titre de l'ajustement des capacités du FNUAP en matière de sécurité en réponse aux besoins recensés aux niveaux régional et sous-régional et à l'échelon des bureaux de pays, et en particulier de la création de deux postes supplémentaires de conseiller pour la sécurité. On estime que 4,8 millions de dollars seront encore disponibles pour la réserve au titre de la sécurité à la fin de 2009, aussi le montant net des crédits supplémentaires demandés pour 2010-2011 s'élève-t-il à 5,8 millions de dollars.

22. Le FNUAP propose d'affecter 5,9 millions de dollars à la réimplantation de son siège, dont le bail expire le 31 décembre 2010. Des renseignements sont fournis

à ce sujet aux paragraphes 31 à 34 du projet de budget. Le Comité note que cette somme couvre le montant estimatif des dépenses non renouvelables afférentes à la réinstallation du siège dans de nouveaux locaux, des ajustements prévus à cet effet, et des frais de déménagement. Le Comité a été informé que le FNUAP examinait différentes options et prévoyait de procéder à une analyse détaillée des coûts afin d'obtenir de bonnes conditions, voire de réaliser des économies par rapport à celles qui lui ont d'ores et déjà été offertes.

23. Le Comité note que le montant estimatif correspondant au recouvrement des coûts indirects est présenté sous la rubrique Autres ressources au tableau 1 (38,3 millions de dollars). Pour l'exercice biennal 2010-2011, ce montant a été évalué à 31,8 millions de dollars; les 6,5 millions de dollars restants constituent le montant des remboursements au titre de l'impôt sur le revenu et seront également inscrits dans les produits (voir DP/FPA/2009/10, par. 39). **Le Comité est d'avis qu'il est nécessaire d'examiner plus avant la méthode de recouvrement des coûts appliquée pour l'attribution des coûts indirects variables des activités. À cet égard, il note qu'une définition harmonisée des coûts a été approuvée par le PNUD, le FNUAP l'UNICEF et que les discussions se poursuivent dans le but de parvenir à une plus grande cohérence de la classification des coûts et d'imputer ces derniers de manière transparente (voir DP/2009/3, paragraphes 24-28).**

Annexe

Organigramme proposé pour 2010-2011

